Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 035-213502552-20261123-2026_67CM-DE

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Le vingt-trois novembre deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Bernadette LETANOUX, maire
Date de la convocation : 18/11/2026 adressée par voie électronique le 18 novembre 2026 et affichée en mairie le même jour.
Nombre de conseillers en exercice : 15 ; Présents : 13 ; Votants : 15
Étaient présents : MM. et Mmes Bernadette LETANOUX, Stéphane PRULHIÈRE, Brigitte NICOLAS, Sébastien SALIOU, Roseline CAUGANT, Patrice GINGAT, Armel DENIS, Fabien ALIX, Nadège LESSIRARD, Betty CADOT, Carmen MAUDET, Yannick DANIEL, Aglaé DE GRAAF.
Étaient absents : Morgane MARZIN ayant donné procuration à Brigitte NICOLAS, Mathieu JEANNIN ayant donné procuration à Aglaé DE GRAAF.

## N° 67-2026 SUBVENTION AU CCAS POUR VERSEMENT PRIMES CENTRE-AÉRÉ & MUSIQUE-ARTS PLASTIQUES

Rapporteur : Mme Brigitte NICOLAS, adjointe au maire

Mme NICOLAS rappelle que la commune a mis en place une aide aux familles pour la fréquentation des centres aérés et des écoles de musique et d'arts plastiques. Depuis le 1er janvier 2026, l'aide communale pour le centre-aéré durant les vacances scolaires s'élève à 8.00 € par jour et 4.00 € par demi-journée.
L'aide pour la pratique d'une activité musicale ou d'arts plastiques représente 20 % du montant de la cotisation annuelle.
Seul le CCAS est autorisé à verser ce type de subventions individuelles. Les crédits ont été inscrits au budget primitif 2026.

- Six familles ont déposé des demandes pour la fréquentation des centres aérés. La participation du CCAS est de 1272.00 €
- Deux familles ont déposé des demandes pour la pratique d'une activité musicale ou d'arts plastiques. La participation du CCAS est de 189.00 €

**Total : 1461.00€**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VOTE la subvention de 1461.00 € au bénéfice du CCAS de Saint-Benoît-des-Ondes.

Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,

La secrétaire
Brigitte NICOLAS

Le maire,
Bernadette LETANOUX